



POINT INFO # 19018 CPTS COMTAT VENAISSIN

Chère consœur, cher confrère,

Dans le cadre de la mission ordinaire sur la diffusion de bonnes pratiques, le Conseil départemental a validé la diffusion d'informations sur la mise en place des futures CPTS, nouveaux modes d'organisation prévus dans le plan « Ma Santé 2022 ».
Le Bureau du CDOMK84.

Diffusion de bonnes pratiques : Mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

«Chère consœur, cher confrère,

*Nous avons la chance d'exercer une profession pleine de diversité dans ses techniques, dans ses modalités d'exercice, dans ses types de patientèle.
Néanmoins, son exercice pourrait être plus confortable et plus efficace si un certain nombre de difficultés pouvaient être diminuées, voire résolues.*

Nous sommes tous contraints à travailler un grand nombre d'heures, ce qui nous pousse parfois vers l'isolement. Nous ne parvenons pas toujours à échanger entre nous et encore moins avec les autres professionnels de santé.

Nous sommes souvent satellites des actions de santé alors que nous devrions être acteurs du système au vu de notre champ de compétence notamment dans les domaines de la prévention et du premier recours.

Notre système de santé évolue. Il nous demande d'être lisible de nos instances, efficient au sein d'un parcours de soin des patients. Notre activité ne pourra perdurer si nous ne prouvons pas notre pertinence.

Aujourd'hui, une opportunité nous est offerte. Si nous le voulons tous ensemble, nous pouvons nous intégrer dans le système de santé de demain. En effet, l'État nous propose la mise en place d'une coordination transversale interprofessionnelle avec un dispositif souple et adaptatif :

Créer une « Communauté Professionnelle Territoriale de santé » (CPTS)

Son objectif : une meilleure réponse de l'ensemble des professionnels de santé d'un secteur aux besoins de la population, ceci grâce notamment à la mise en place d'un outil de communication interprofessionnel pour faciliter les parcours de soin et les échanges.

Une association de professionnels de santé, baptisée « Synapse » vient de voir le jour afin de porter le projet de création d'une CPTS sur le territoire du Comtat Venaissin élargi.

Vous serez conviés prochainement à une réunion de présentation qui nous permettra de répondre à toutes vos questions pour vous donner envie de nous rejoindre et d'y participer activement.

Bien cordialement.

Les masseurs kinésithérapeutes, membres de Synapse.

Jeremy CLOITRE CHABERT, (Vice Président), Stéphanie PALAYER MICHEL, Jean Claude GENIN et Stéphane MICHEL.

Association SYNAPSE

Association créée par des professionnels de santé libéraux du territoire.

Comité de Pilotage du projet de la CPTS du Comtat Venaissin

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : synapse.asso84@gmail.com

Rejoignez notre page Facebook : CPTS du Comtat Venaissin - Association Synapse

"

CDOMK84
22 Impasse Le moulin de l'establet
84170 MONTEUX
04 32 85 04 47
cdo84@ordremk.fr
<http://vaucluse.ordremk.fr/>

Cet e-mail a été envoyé à { { contact.EMAIL } }
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au Tableau de l'Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes du Conseil Départemental de Vaucluse.

[Se désinscrire](#)



© 2019 CDOMK84